

Willy BORSUS

Vice-Président du Gouvernement de Wallonie

Ministre de l'Économie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture, de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de compétences

Contact :

Pauline Bievez

0477 38 45 01

pauline.bievez@gov.wallonie.be



Communiqué de presse

La Wallonie adopte son Plan Bio 2030

Objectif : atteindre 30 % de surface bio en 2030 !

03 juin 2021

A l'initiative du Ministre de l'Agriculture Willy BORSUS, le Gouvernement de Wallonie a adopté son Plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030 ou « Plan Bio 2030 ». La Wallonie concrétise ainsi l'engagement quant à l'objectif fixé dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024 : atteindre les 30 % de surface bio en 2030.

La Wallonie a décidé d'un objectif très ambitieux. Alors que le Green Deal européen (Pacte vert européen), via la stratégie Farm-to-Fork, fixe un objectif de 25% de terres agricoles en bio d'ici 2030, la Wallonie veut aller au-delà et atteindre les 30 %. Pour rappel, en 2020, la surface bio s'étend à 12% en Wallonie.

Pour Willy BORSUS : *« Le nouveau Plan Bio 2030 va permettre à la Wallonie d'atteindre ses objectifs fixés tant par l'Europe que par le Gouvernement de Wallonie. Je suis ravi que ce Plan bio soit mis en place et qu'il contribue à apporter une réponse efficace à plusieurs enjeux : amélioration du revenu des agriculteurs et de la résilience ; protection de l'environnement, préservation de la biodiversité, etc. »*

Les orientations stratégiques du nouveau plan consistent à augmenter, d'une part l'offre grâce à la production et à la transformation et, d'autre part, la demande de produits biologiques wallons via les ménages, la restauration et les régions voisines. Elles tentent également de mieux faire correspondre l'offre et la demande de manière à garantir de réels débouchés aux producteurs, ainsi qu'une accessibilité aisée des produits aux consommateurs.

L'élaboration du plan a été précédée par une évaluation du Plan précédent. Nous sommes en effet arrivés à l'issue du Plan 2020 dont l'effet structurant a été démontré et est largement reconnu, même si certains objectifs n'ont pas été atteints et si certaines difficultés ont été

identifiées. Il est donc primordial d'en tenir compte, de poursuivre et d'amplifier le soutien à ce mode de production de manière à profiter des opportunités de marché mais également d'intensifier la transformation et la consommation.

Les enseignements tirés du plan précédent ont été intégrés dans le nouveau Plan afin de gagner en efficacité pour atteindre les nouveaux objectifs, ambitieux, de développement du secteur à l'horizon 2030.

Pour passer de 12% en 2020, à 30 % de surface agricole utile, la Wallonie estime le budget nécessaire à 30 millions € les 5 premières années du Plan.

Le nouveau Plan Bio 2030 porte sur 10 années (de 2021 à 2030) et présente des actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Ces actions, au nombre de 32, sont regroupées selon les 9 leviers d'intervention suivants :

1. **Monitoring et planification** : élaborer et gérer un système d'information intégré – élaborer et actualiser les plans de développement par filière
2. **Réglementation** : une réglementation exigeante, efficace, claire, cohérente et uniforme
3. **Information** : portail web unique – informer complètement le grand public et informer les professionnels
4. **Accompagnement** : stimuler les conversions – développer les filières
5. **Aides financières** : soutenir la production primaire (aides PAC), mais aussi la transformation et la distribution (halls-relais)
6. **Enseignement et formation professionnelle** : former au bio les professionnels du système alimentaire dans tous les dispositifs d'enseignement et de formation – former les formateurs
7. **Promotion** : renforcer l'identité du bio wallon - promouvoir les produits wallons et les opérateurs wallons
8. **Recherche** : planifier et coordonner la recherche en bio – appels à projets spécifiques bio – faciliter le transfert de la recherche bio vers les utilisateurs
9. **Innovation** : explorer les pistes d'amélioration du système bio dans son ensemble

Le Plan Bio 2030 est le fruit d'un processus participatif de co-élaboration, piloté par le SPW en collaboration avec le CRAW et l'APAQ-W et mené au sein d'une plateforme collaborative regroupant des représentants du secteur bio en Wallonie.